

**Conseil économique et social**

Distr. générale
14 avril 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe**Organisation mondiale de la santé
Bureau régional pour l'Europe****Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la
santé relatif à la Convention sur la protection et
l'utilisation des cours d'eau transfrontières et
des lacs internationaux****Groupe de travail de l'eau et de la santé**

Troisième réunion

Genève, 27 et 28 mai 2010

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Systemes de surveillance et d'alerte rapide,
plans d'urgence et moyens d'intervention****Rapport d'activité et travaux futurs de l'Équipe spéciale de
la surveillance****Rapport du Président de l'Équipe spéciale de la surveillance¹****I. Introduction et mesures proposées par le Groupe de travail**

1. Le présent document a été établi par l'Équipe spéciale de la surveillance, à laquelle le Groupe de travail de l'eau et de la santé avait demandé, à sa deuxième réunion (Genève, 2 et 3 juillet 2009), de présenter à la troisième réunion du Groupe de travail une évaluation des travaux réalisés et une proposition pour un futur programme de travail pour 2011-2013 (voir ECE/MP.WH/WG.1/2009/2-EUR/09/5086340/4).

2. Le présent document devrait être lu en parallèle avec le projet de programme de travail intégral pour 2011-2013 (ECE/MP.WH/WG.1/2010/L.3-EUR/10/56335/XI). Le Groupe de travail est invité à formuler des observations sur les informations communiquées et à débattre des futures activités proposées. Il est invité en particulier à indiquer des priorités claires pour les travaux futurs de l'Équipe spéciale des indicateurs et de la notification pour 2011-2013.

¹ Le présent document a été soumis après la date limite fixée pour la documentation officielle, faute de ressources disponibles.

II. Historique

3. L'Équipe spéciale de la surveillance a été créée par la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé à sa première session (tenue à Genève du 17 au 19 janvier 2007) et a été chargée de l'application des articles 6 (Objectifs et dates cibles) et 8 (Systèmes d'intervention) du Protocole. L'Équipe de travail a principalement pour objectif d'élaborer des documents d'orientation sur la surveillance des maladies liées à l'eau.
4. Cet objectif, défini dans le programme de travail pour 2007-2009, sera réalisé avec l'adoption du Guide technique sur la surveillance des maladies liées à l'eau, à la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (23-25 novembre 2010).
5. L'Équipe spéciale s'est réunie deux fois à Rome (Italie), les 24 et 25 septembre 2007 et les 28 et 29 avril 2009, et une troisième fois à Durres (Albanie), les 11 et 12 février 2010.

III. Enseignements tirés au cours des trois dernières années et incidences sur les futurs programmes de travail

6. Les tâches confiées à l'Équipe spéciale ont considérablement augmenté tout au long de la période intersessions. Le plan de travail de celle-ci a ainsi été élargi de façon à inclure les tâches suivantes:
 - a) Élaborer un document d'orientation s'inscrivant dans le prolongement du Guide technique, les deux documents devant être présentés à la troisième réunion du Groupe de travail afin que celui-ci les approuve avant leur adoption formelle par la Réunion des Parties à sa deuxième session;
 - b) Publier, dans une revue avalisée par des spécialistes, un examen fait à partir de questionnaires et permettant d'évaluer la capacité des autorités sanitaires à effectuer une surveillance des maladies liées à l'eau au niveau national;
 - c) Réaliser des recherches documentaires sur les liens existant entre les maladies liées à l'eau et les petits systèmes d'approvisionnement en eau;
 - d) Élaborer des documents de sensibilisation sur l'évaluation des risques sanitaires et la gestion des petits systèmes d'approvisionnement en eau afin de mieux faire connaître ces questions aux autorités sanitaires locales;
 - e) Participer à la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Parme (Italie), 10-12 mars 2010);
 - f) Participer à des activités nationales, en particulier à l'évaluation des systèmes de surveillance et au renforcement général des systèmes de santé;
 - g) Collaborer avec l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes;
 - h) Coopérer avec les autres organes subsidiaires au titre du Protocole sur l'eau et la santé, en particulier le Mécanisme spécial de facilitation des projets;
 - i) Organiser un atelier sur les changements climatiques et les maladies liées à l'eau;
 - j) Étudier l'incidence de l'économie sur les maladies liées à l'eau.
7. L'état d'avancement du programme de travail élargi est le suivant:

a) Le Guide technique sur la surveillance des maladies liées à l'eau a été examiné et achevé, et il sera traduit en russe d'ici à la troisième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé. Le document d'orientation sur le même thème a été présenté à la troisième réunion du Groupe de travail; celui-ci devrait formuler des observations à ce sujet et, plus particulièrement, examiner le champ d'application et le contenu finals du document et prendre des décisions à cet égard, convenir des moyens de le finaliser et prendre des dispositions pour les présenter en tant que documents officiels à la deuxième session de la Réunion des Parties;

b) L'examen fait à partir de questionnaires et permettant d'évaluer la capacité des autorités sanitaires à effectuer une surveillance des maladies liées à l'eau a été mené à bien et sera présenté au Groupe de travail de l'eau et de la santé;

c) Les recherches documentaires sur les liens existant entre les maladies liées à l'eau et les petits systèmes d'approvisionnement en eau sont presque terminées pour ce qui est de la campylobactériose dans les zones rurales. Grâce à une coopération efficace de la part du Groupe de travail, ces recherches pourraient être étendues à d'autres facteurs de risque dans les zones rurales et les petits systèmes d'approvisionnement en eau;

d) L'Allemagne, Partie chef de file pour l'élaboration de documents de sensibilisation sur les petits systèmes, présentera un projet à la troisième réunion du Groupe de travail, qui sera invité à formuler des observations sur ces documents et à convenir de la façon de les finaliser à temps pour qu'ils puissent être présentés à la deuxième session de la Réunion des Parties;

e) Les discussions ont confirmé que les maladies liées à l'eau, y compris les maladies émergentes, continuent de représenter une proportion importante des maladies qui sévissent en Europe; elles ont aussi permis d'attirer l'attention sur les inégalités géographiques de cette région et sur l'importance des zones rurales et des populations vulnérables, en particulier les enfants;

f) Le Président de l'Équipe spéciale a effectué une mission d'évaluation au Tadjikistan, son rapport faisant partie intégrante d'un rapport plus vaste, intitulé *Water Supply, Sanitation and Health in Tajikistan: The Protocol on Water and Health as a Basis for a Holistic Approach* (Le Protocole sur l'eau et la santé, base d'une approche globale de l'approvisionnement en eau, de l'hygiène et de la santé au Tadjikistan) (auteurs ayant contribué à ce rapport: R. Aertgeert, E. Funari, O. Shmoll, P. Studer);

g) Le Président de l'Équipe spéciale a participé à la mise au point des directives techniques élaborées par l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes concernant les impacts de ces phénomènes sur les zones côtières;

h) La coopération en matière d'élaboration de projets dans le cadre du Mécanisme spécial de facilitation des projets a été limitée faute de ressources humaines;

i) L'atelier proposé sur les changements climatiques et les maladies liées à l'eau continue à être reporté, malgré l'aimable offre du Gouvernement israélien;

j) Aucun progrès n'a été accompli pour ce qui est d'évaluer l'incidence économique des maladies liées à l'eau.

8. Les données actuelles montrent que les demandes auxquelles l'Équipe spéciale de la surveillance doit faire face vont bien au-delà de la simple élaboration d'un document d'orientation, mais les ressources disponibles demeurent modestes.

IV. Propositions pour les futurs domaines de travail

9. Compte tenu des considérations qui précèdent et de l'orientation donnée par les centres collaborateurs de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Rome (Italie) le 9 février 2010, il est proposé que l'Équipe spéciale de la surveillance ait principalement pour objectif:

a) De continuer à aider les Parties à appliquer les articles 6 et 8 du Protocole, notamment en favorisant l'utilisation des directives pertinentes de l'OMS et des documents d'orientation et en facilitant l'accès à d'autres documents pertinents tels que les normes établies par l'Organisation internationale de normalisation et les publications des centres communs de recherche de la Commission européenne;

b) D'organiser des programmes nationaux et sous-régionaux de renforcement des capacités, ou de participer à de tels programmes;

c) De faire face aux risques sanitaires inhérents à une dégradation de l'environnement, notamment en élargissant les activités visant à évaluer et à gérer les risques sanitaires liés à une contamination chimique;

d) De faciliter la surveillance des maladies liées à l'eau dans de nouvelles zones;

e) De créer des réseaux plus étroits entre les autorités de surveillance de la région.

10. Par conséquent, les activités de l'Équipe spéciale de la surveillance prévues dans le plan de travail pour 2011-2013 pourraient couvrir les domaines ci-après:

a) Surveillance des maladies liées à l'eau:

i) Évaluer la qualité des systèmes de surveillance;

ii) Appuyer l'adaptation des directives et normes internationales aux conditions existant dans la région paneuropéenne;

iii) Déterminer l'incidence des maladies liées à l'eau;

iv) Soutenir la gestion des maladies liées à l'eau dans les zones desservies par de petits systèmes d'approvisionnement en eau;

v) Favoriser l'établissement des priorités par les pays: la proposition vise à remplacer la classification actuelle d'un nombre limité de maladies faisant partie d'un groupe prioritaire et émergent en créant un système représentatif de catégories d'agents pathogènes pour les différents types de maladies liées à l'eau – par exemple les maladies véhiculées par l'eau ou dues au manque d'hygiène – parmi les différentes catégories d'agents pathogènes, comme les nématodes, les protozoaires, les bactéries ou les virus. Les pays pourraient alors identifier les agents pathogènes qui sont les plus préoccupants au niveau national ou local, et mettre en place des programmes de contrôle des maladies qui sont mieux adaptés à leurs besoins nationaux.

b) Renforcement des capacités:

i) Renforcer les laboratoires de santé publique chargés de surveiller les maladies liées à l'eau et de contrôler la qualité de l'eau. Une approche en cascade devrait être privilégiée afin d'accorder le plus d'attention possible aux priorités nationales primordiales. Des capacités devront être développées pour définir les priorités non seulement à partir de données statistiques mais aussi, en l'absence de systèmes de données numériques, à partir de sondages représentatifs dans le

domaine sanitaire, de l'ensemble des connaissances ou des études de cas que l'on retrouve dans la littérature;

ii) Soutenir le développement de programmes de formation génériques. À cet égard, les *Directives de qualité pour l'eau de boisson*, partie intégrante de la documentation de l'OMS destinée à la formation, constituent un exemple idéal de programme de formation générique qui est offert et régulièrement mis à jour mais qui peut être rapidement mis à la disposition des autorités nationales;

iii) Fournir des conseils concernant l'élaboration des programmes d'études. Cette activité permettrait de déterminer les éléments minimaux devant être intégrés dans les cours de surveillance donnés par des établissements d'enseignement supérieur reconnus afin d'accroître les qualifications minimales du personnel;

iv) Organiser la formation des formateurs. Cette activité a été jugée importante pour permettre aux autorités de s'affranchir de la dépendance des experts étrangers et favoriser une capacité de formation nationale.

c) Contamination chimique liée à la dégradation de l'environnement:

i) Soutenir une modélisation hydrogéochimique de la fréquence des contaminants chimiques d'origine humaine ou naturelle et de ce qu'il advient d'eux;

ii) Fournir une assistance pour la mise en œuvre locale de plans sur la salubrité de l'eau mettant l'accent sur la gestion des zones de protection;

iii) Favoriser et mettre en place des accords de coopération internationale visant à déterminer la présence de produits chimiques agricoles à l'état de trace.

d) Surveillance des nouvelles zones:

i) Les eaux de baignade, situées sur les côtes ou à l'intérieur des terres, ainsi que les bassins artificiels à usage récréatif comme les spas et les piscines;

ii) Une meilleure coopération avec les programmes de sécurité sanitaire des produits alimentaires: le contrôle des zoonoses; la surveillance des agents pathogènes et des produits chimiques toxiques lorsque des déchets sont utilisés à des fins agricoles, y compris pour l'irrigation de produits alimentaires destinés à être consommés crus; ainsi que la surveillance des agents pathogènes et des produits chimiques toxiques dans des eaux utilisées pour l'aquaculture et la conchyliculture;

iii) Parmi les autres nouvelles questions à examiner figure la transmission d'une résistance antibactérienne par les systèmes d'approvisionnement en eau. Ce problème pourrait être résolu relativement facilement en testant la résistance antimicrobienne d'organismes indicateurs comme *E. coli*. Pour ce qui est d'améliorer la désinfection, les travaux de l'Équipe spéciale pourraient être axés sur l'évaluation des procédés technologiques et sur leur diffusion, et non sur la distribution de produits dérivés désinfectants.

e) Création de réseaux:

i) L'Équipe spéciale examinera la possibilité de créer des réseaux avec d'autres intervenants dans le domaine de la surveillance des maladies liées à l'eau.